

Publiée le 28.06.2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230622-2023_99-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
15.06.2023
Date d'affichage
15.06.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	33
19h55 arrivée titulaire	+1
Votants	34
20h01 arrivée titulaire	+1
Pouvoir	-1
Votants	34
Quorum	20

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE (pouvoir à Philippe PIARD jusqu'à 20h01), MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h55), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Dominique DELIVET (pouvoir à Patrice MARTIN), Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Patricia LECOMTE), M. Richard MARTIN, Mmes Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ) et Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : M. Eric DUVAL

Délibération n° 2023 / 99

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – LEADER : désignation des représentants de Val ès dunes au GAL

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est lauréat de l'appel à candidatures régional LEADER pour la période 2023-2027. Le territoire bénéficie ainsi d'une enveloppe d'1,5 millions d'euros sur 5 ans pour financer des projets innovants concourant au dynamisme et à l'attractivité des zones rurales. Ce programme européen, financé dans le cadre du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), est un outil de développement local fondé sur les principes d'innovation, de mise en réseau, d'ancrage territorial, de coopération.

Le Pôle métropolitain bénéficiait déjà de ces financements sur la période 2014-2022, mis en œuvre à travers 2 Groupes d'Action Locale, dont le périmètre couvrait les 6 EPCI qui constituent désormais le Pôle métropolitain :

- Le GAL Sud Calvados (CDC Cingal Suisse-Normande et CDC Pays de Falaise)
- Le GAL SCoT Caen-Métropole (CU Caen la Mer, CDC Val ès dunes, CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon, CDC Cingal Suisse Normande, CDC Cœur de Nacre)

Sur la période 2023-2027, le choix a été fait de ne constituer qu'un seul GAL à l'échelle des 6 EPCI du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Le GAL « Arlette & Guillaume » couvre ainsi un vaste territoire composé de 6 EPCI, 164 communes éligibles et près de 143 000 habitants.

Le programme LEADER est animé et piloté par un comité de programmation, composé d'un collège public et d'un collège privé. Cette instance, qui se réunit une fois par trimestre, est garante de la bonne marche du programme tout au long de sa mise en œuvre. Elle a notamment pour rôle de sélectionner les

projets qui souhaitent bénéficier de financements LEADER.

Le comité de programmation du futur GAL sera composé de 8 binômes au sein du collège public (principalement des élus communautaires des 6 EPCI qui constituent le Pôle métropolitain), et 10 binômes au sein du collège privé (représentants d'associations, d'entreprises, de chambres consulaires...). L'installation de ce nouveau comité est d'ores-et-déjà prévue le lundi 28 août, à 18h. Dans la perspective de cette installation, il est nécessaire que chaque structure membre délibère pour désigner ses représentants au sein du comité de programmation LEADER.

Il convient donc que le conseil communautaire désigne un titulaire et un suppléant pour siéger au sein du GAL de Caen Normandie Métropole.

Mme BAUGAS indique que la CDC Cingal Suisse Normande siègeait dans les 2 GAL selon la notice.

M. le Président précise que cela est une coquille et que la CDC Cingal Suisse Normande ne faisait partie que d'un GAL.

M. DUVAL demande quels sont les 2 autres binômes en plus des 6 EPCI.

M. le Président indique que le Département et la Région en font partie.

Mme BAUGAS demande comment vont être comptabilisés les présents si les 2 élus sont convoqués.

M. le Président précise que le binôme n'aura qu'une voix délibérative. Le principe est d'avoir plus de présents pour discuter des projets. Mais seule la voix du titulaire comptera au vote si le suppléant est également présent.

Se portent candidats : Philippe PESQUEREL en tant que titulaire et Philippe PIARD en tant que suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Désigne Philippe PESQUEREL comme représentant titulaire et Philippe PIARD comme représentant suppléant au comité de programmation LEADER.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Eric DUVAL



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.